

Notre fonctionnement

Les salaires sont virés **entre le 8 et le 12 de chaque mois.**

Il vous est possible de demander un acompte sur les heures travaillées. Les demandes d'acompte doivent être réalisées avant le mercredi midi par courriel à votre agence à :

 agence@solidess-interim.fr

Aucun acompte la première semaine du mois.

● Armado

Bénéficiez d'un accès personnalisé à vos documents : visualiser, signer, imprimer et conserver vos contrats de mission, vos bulletins de paie, vos certificats de travail.

● Les arrêts maladie & accidents de travail

Les arrêts maladie et les accidents de travail doivent être signalés à **l'agence dès que possible.**

Solid'ESS Interim

est une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) à but non lucratif !

Notre agence est ouverte du lundi au vendredi :



De 08h00 à 12h00
& de 14h00 à 18h00

Permanence téléphonique :

Notre équipe d'astreinte peut vous contacter pour vous proposer une mission en urgence.

Vous avez la possibilité de joindre l'astreinte pour prévenir d'une absence ou pour un appel d'urgence.

En semaine : de 6h à 8h et de 18h à 22h30

Les weekends et jours fériés : de 6h à 22h30.

Numéro d'astreinte  **02 38 79 01 07**



Solid'ESS Interim :

70 rue du Faubourg Bannier
45000 Orléans

Contactez l'agence :



02 38 79 01 07



agence@solidess-interim.fr



Solid'ESS Interim

Infiniment solidaire



Agence d'interim au service de l'Économie Sociale et Solidaire

● À propos de Solid'ESS Interim

Solid'ESS Interim, infiniment solidaire, est une agence d'interim de l'Économie Sociale et Solidaire dans le Loiret. Elle est spécialisée dans les domaines du **sanitaire, social et médico-social**.

Ses clients peuvent bénéficier de ses services : la mise à disposition de personnel dans leurs structures.

L'intérim de l'ESS Un principe simple



Le contrat de travail temporaire

Lorsque vous acceptez une mission proposée par Solid'ESS Interim, vous devenez salarié de Solid'ESS. Vous avez alors un contrat de mission temporaire.



L'IFM

L'**Indemnité de Fin de Mission** est destinée à compenser la précarité du contrat intérimaire. Elle correspond à 10% du montant brut de la rémunération. Elle est versée à chaque fin de mission.



L'ICP

L'**Indemnité compensatrice de Congés Payés** concerne chaque intérimaire, quelle que soit la durée de sa mission. Elle correspond à 10% de la rémunération brute. Elle est versée à chaque fin de mission.

Ces indemnités apparaissent sur votre bulletin de paie



Solid'ESS recrute
en **interim** exclusivement
pour ses établissements partenaires

Nos structures clientes

Pour optimiser la réponse aux besoins de recrutement, les structures clientes nous confient la gestion d'une partie de leur personnel : entretiens, recrutement, gestion des contrats de travail.

La mutuelle

Intérimaires Santé propose une affiliation spécifique aux intérimaires. Elle est une mutuelle accessible dès la 414^{ème} heure travaillée, avec plusieurs options de garantie.

 01 44 20 47 40  www.interimaressante.fr



Le FASTT

Le **Fonds d'Actions Sociale du Travail Temporaire** apporte conseils, aides et services pour faciliter la vie des intérimaires, sur des sujets tels que le logement, les enfants, la santé, les déplacements, etc..

 01 71 25 08 28  www.fastt.org

